

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le	N° d'enregistrement
-------------------	---	---------------------

#### 1. Intitulé du projet

Dossier de déclaration Loi sur l'eau pour les travaux d'entretien de la plage du centre ville envisagés en 2017

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
13° Travaux de rechargement de plage	Le volume déposé sur chaque plage de la commune de Cavalaire-sur-Mer est estimé à 3 000 m <sup>3</sup>

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Dragages d'entretien de la zone du centre-ville et rechargement des plages du centre de la baie

## 4.2 Objectifs du projet

Rétablir et maintenir un tirant d'eau suffisant, afin de réduire les risques d'ensablement de l'entrée du port de Cavalaire.

Réduire l'ensablement de l'exutoire de la Castillane.

L'emprise et le volume à draguer ont été définis sur la base d'un levé bathymétrique.

Le volume total à extraire est estimé à 3 000 m<sup>3</sup> (cf. Annexe 8).

Les qualités chimiques des sédiments à draguer sont inférieures aux seuils en vigueur (cf. Annexe 9).

Les opérations sont envisagées suivant les programmes ci-après :

- Programme n°1 « Désensablement de la zone du centre-ville » : Le dragage consistera à extraire 1500 m<sup>3</sup> de matériaux afin de limiter l'ensablement de la zone. Ce volume correspond actuellement aux besoins en sable pour recharger les plages de Cavalaire-sur-Mer et lutter contre l'érosion.
- Programme n°2 « Réensablement des plages de Cavalaire-sur-Mer » : L'objectif est de déposer sur les plages en érosion le sable dragué sur la zone du centre-ville. Pour cela, la commune de Cavalaire-sur-Mer souhaite que les dragages d'entretien de la zone centre-ville soient autorisés à hauteur de 3 000 m<sup>3</sup>.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Un arrêté municipal préalable sera pris afin de réglementer la circulation sur la plage pendant les travaux (voir modèle en Annexe 6). Un périmètre de sécurité, matérialisé à l'aide de rubalise, sera mis en place sur la plage naturelle de Cavalaire-sur-Mer, du cours d'eau de la Castillane au cours d'eau de la Carade, en fonction de l'évolution des travaux dans les zones définies.

A l'intérieur de ce périmètre, l'accès et la circulation seront interdits à l'exception des engins et du personnel travaillant dans le cadre de cet entretien et des personnes et véhicules temporairement autorisés par la commune.

Le mode opératoire par opération de prélèvement est le suivant :

- Extraction du sable par une pelle chenille dans la zone sélectionnée puis stockage en tas sur le haut du rivage,
- Egouttage naturel, car sédiments peu chargés en eau au vu de la méthode de prélèvement,
- Chargement des sédiments à l'aide d'un chargeur dans le tombereau 200 cv (camion benne étanche),
- Transport des sédiments vers le lieu de stockage dans le tombereau,
- Mise en réserve du sable en haut de plage de la zone déficitaire qui s'étend du Parc à Pardigon.
- Les macrodéchets seront retirés manuellement au moment du dragage et du dépôt. Le sable sera redéposé sur les plages à l'aide d'un véhicule utilitaire léger (Kubota).

Un schéma de l'opération est présenté en Annexe 7. Les travaux se dérouleront du lundi au vendredi, de 7h à 12h et de 13h à 17h, soit 9h par jour, en dehors de la saison balnéaire (voir calendrier prévisionnel en Annexe 8).

Les caractéristiques granulométriques des sables en place sur les plages ont permis de conclure positivement sur la compatibilité d'un rechargement avec les matériaux dragués dans la zone du centre-ville (analyse faite sur le mode moyen calculé à partir des campagnes 2003-2004-2005 et 2011, sur 3 profils correspondant aux zones de dragage et de dépôt). Le mode moyen de la zone de dragage est de 0,16 mm et le mode moyen de la zone de dépôt est de 0,25 mm. Il est cohérent que le mode moyen soit inférieur en zone de dragage qu'en zone de dépôt, car l'engraissement se produit dans des secteurs où l'énergie est plus faible.

En fin de rechargement, les plages feront l'objet d'un nivellement mécanique et d'un ratissage afin de rétablir une pente naturelle initiale «6% (correspondant à la pente moyenne mesurée pendant la campagne 2010-2011) sur toute la zone et d'évacuer les éventuels macro-déchets résiduels.

La zone n'est cependant pas connue pour être encombrée de macro-déchets de manière significative. Il est probable qu'il ressorte des déchets ménagers (bouteilles, canettes...) qui seront extraits manuellement et évacués vers des filières traditionnelles. L'élimination se fera après l'extraction en mer et après la repose sur les plages.

La zone de dépôt qui s'étend du Parc à Pardigon fait l'objet d'un nettoyage mécanique en saison balnéaire et de ce fait ne présente pas ou peu de caractère naturel qui serait incompatible avec le chargement (en termes d'habitats au titre de Natura 2000).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (dragage d'entretien ponctuel)

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est pas soumis à Etude d'impact au titre de l'Annexe à l'article R122-2 du Code de l'Environnement.

Le projet est soumis à Déclaration au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement.

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Les résultats des analyses des sédiments à draguer sont inférieurs aux seuils réglementaires en vigueur et la granulométrie de ces sédiments est compatible avec celle des plages à recharger.

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire rempli pour un examen au cas par cas au titre de la catégorie de travaux Annexe 2 de l'article R122-2 du code de l'environnement : travaux de rechargement de plage

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Volume dragué :	3 000 m <sup>3</sup>
Volume déposé sur la plage :	3 000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Commune de Cavalaire-sur-Mer Port Cavalaire	Long. <u>6 ° 32 ' 04 " 27</u> Lat. <u>43 ° 10 ' 24 " 59</u> <b>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :</b> Point de départ : Long. <u>6 ° 32 ' 04 " 44</u> Lat. <u>43 ° 10 ' 23 " 78</u> Point d'arrivée : Long. <u>6 ° 32 ' 01 " 62</u> Lat. <u>43 ° 10 ' 23 " 95</u> Communes traversées : Commune de Cavalaire-sur-Mer

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

- Restauration des plages de la commune (stade avant-projet pour l'opération d'aménagement et de la mise en valeur du littoral de Cavalaire-sur-Mer)

- Nécessite de procéder à l'entretien annuel des plages. Les sables extraits dans la zone du centre-ville et de la Castellane permettent d'entretenir les plages.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Exploitation portuaire, école de voile et aéroclub

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU (10 juillet 2013)  
SCOT (12 juillet 2006)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cavalaire-sur-Mer
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aire maritime adjacente du parc national de Port-Cros
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	dans le site Natura 2000 Corniche Varoise FR9301624
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les sables seront valorisés sur les plages en érosion de la commune de Cavalaire-sur-Mer
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas au regard du type d'intervention envisagé. Le prélèvement se fera à l'aide d'un tractopelle ce qui limitera notamment la mise en suspension des particules fines.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas au regard du type d'intervention envisagé. Cependant afin de s'assurer de l'absence d'impact de cette opération, la qualité de l'eau de baignade sera analysée à l'issue des travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ponctuellement et localement lors du dragage, c'est pourquoi les travaux seront réalisés du lundi au vendredi, de 7h à 12h et de 13h à 17h, en dehors des vacances scolaires. La zone de travail n'est pas résidentielle (plage), les habitations sont séparées de la zone de travail par une route et une piste cyclable.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiellement au moment de l'égouttage des sédiments. Les matériaux pourraient contenir des débris naturels en cours de dégradation, ce qui entrainerait une odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Ressuyage sur la plage. Le prélèvement par tractopelle limite le prélèvement d'eau, ce qui ne nécessite pas la mise en place de bassin de décantation. L'eau contenue dans le prélèvement s'évacuera donc naturellement sur la plage et in fine vers la mer.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de ces éléments, ce projet ne présente pas d'impact car :

- absence de nuisance sur l'environnement, les habitats et les espèces à proximité,
- absence de nuisances sur les riverains de l'opération,
- diminution de l'aménité du bord de mer n'est que provisoire,
- volume faible.

Cependant, par principe de précaution, avant de rouvrir l'accès à la baignade sur la zone draguée, une analyse de la qualité des eaux de baignade sera effectuée.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Modèle d'arrêté municipal dans le cadre d'un chantier d'entretien de la plage
Annexe 7 - Schéma d'opération de dragage
Annexe 7 bis - Photographies de l'opération 2015
Annexe 8 - Calendrier et budget prévisionnel
Annexe 9 - Résultats des analyses de sédiments

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Cavalaire sur Mer  
Le Maire, Philippe LEONELLI

le,

18 janvier 2017

Signature

